



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de  
ROMANS  
Département des DEUX-SEVRES**

-----  
**SEANCE DU 4 mai 2026**

**Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans**

*Conseillers en exercices : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Date de convocation : le 27 avril 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.*

**Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, PELISSON Céline, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.**

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET**

**Quorum : Oui**

**Délibération n° CM 4 mai 2026 N°24 : Désignation d'un conseiller à la commission de contrôle Election**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 hab, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Donc la composition de la commission à Romans est la suivante (Composition réduite) :





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 ROMANS  
 Département des Drôme-SEVERE  
 Séance du 4 mai 2025  
 sous la présidence de Monsieur JOLLET, Maire de Romans

Consignes au conseil : 15  
 Présents : 15  
 Absents : 15

Date de convocation : le 17 avril 2025 - Règlement des dépenses de l'année 2024-2025  
 de la Commission des finances

Présent : M. JOLLET, Maire, M. BORDAGE, M. BOURDET, M. GAGLIARDI, M. GUYONNET, M. JOLLET, M. KANAKO, M. OLIVIER, M. PIERRE, M. RICHARD, M. SARRAZIN, M. SERRA, M. THOMAS, M. VALLON, M. VIGNON, M. WITTE, M. ZAPPALÀ

Après lecture :  
Présent :  
Commission des finances : M. JOLLET, M. BORDAGE  
Commission :

Délibération n° CM 4 mai 2025 N° 14 - Régulation d'un contrat de la commune de  
 Romans

Y'a eu vote public et des collectifs (voir ci-dessous) ;  
 Depuis l'adoption des modes de vote dans les communes de plus de 1000 hab, la  
 composition de la commission de contrôle des dépenses est établie d'après le nombre de listes élues en  
 fonction du sein du conseil municipal

Pour la composition de la commission de Romans et le conseil (Composition réduite)

1 conseiller municipal, 1 délégué du tribunal judiciaire (Claudie LIZOT) et 1 délégué de l'administration (Micheline FOURNIER-CHAMBON).

Il convient donc de désigner 1 conseiller municipal : Marc MORIN est volontaire.

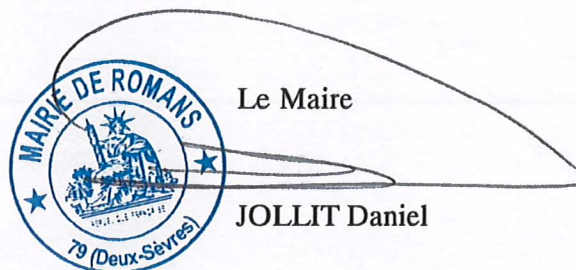
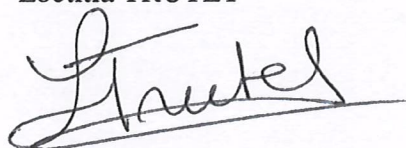
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marc MORIN.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Certifié exécutoire le : 4 mai 2026

Reçu en Préfecture le :

Publié et Notifié le :



Le conseil municipal a désigné M. JOLLET David en remplacement de M. Fournier-Charvonnat.

Il convient donc de désigner M. JOLLET David en remplacement de M. Fournier-Charvonnat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité M. JOLLET David.

Le Maire Monsieur le Maire a signé tout document relatif à la bonne exécution de cette délégation.

Four extraits copies.



Secrétaire de séance

Lucile TRUTET

Le Maire Monsieur le Maire

Le Maire Monsieur le Maire

Le Maire Monsieur le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de  
ROMANS  
Département des DEUX-SEVRES**

-----  
**SEANCE DU 4 mai 2026**

**Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans**

*Conseillers en exercices : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Date de convocation : le 27 avril 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.*

**Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, PELISSON Céline, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.**

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET**

**Quorum : Oui**

**Délibération n° CM 4 mai 2026 N°22 : Désignation référent sécurité et correspondant défense**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un référent sécurité appelé aussi « correspond défense » qui sera en lien avec la délégation militaire départemental des Deux-Sèvres et la Préfecture.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 1 délégué : Stéphane FOUBERT est volontaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Stéphane FOUBERT.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET

 Le Maire  
JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 4 mai 2026

Reçu en Préfecture le :

Publié et Notifié le :

